



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**

ARRETE N° 05-290

Service régional de l'archéologie
6 quai Saint-Vincent
69283 LYON CEDEX 01

SRA : 3716
Affaire suivie par : Marie-Agnès
GAIDON-BUNUEL

Téléphone : 04-72-00-44-98
Télécopie : 04-72-00-44-57
Mél : marie-agnes.gaidon-
bunuel@culture.gouv.fr

COPIE

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 421-2-4 et R 421-9 ;

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 04-411 en date du 29 octobre 2004, accordant délégation de signature au Directeur régional des affaires culturelles pour la mise en œuvre des dispositions relatives à l'archéologie préventive ;

VU le dossier de renouvellement et d'extension de carrière (soumis à étude d'impact) déposé auprès de la Sous-Préfecture de Montbrison sous le n° : non référencé, par la Société Morillon Corvol Rhône Méditerranée, 1330 rue J-R-G Gautier de la Lauzière, Bâtiment C8, B.P. 116000, 13793 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3, reçu le 22/12/2003 ;

VU l'arrêté de prescription de diagnostic n°04-431 en date du 13/02/2004 ;

VU le rapport de diagnostic réalisé par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), remis au Service régional de l'archéologie le 20/07/2005 ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 11/10/2005 ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation, affectent des éléments du patrimoine archéologique. En l'occurrence, le diagnostic réalisé à cet emplacement a mis en évidence la présence de vestiges couvrant une période s'étalant de la protohistoire à la période gallo-romaine ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une opération de fouille archéologique préventive sera réalisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux susvisés, situé comme suit :

Région : Rhône-Alpes

Département : LOIRE

Commune : Chambéon & Magneux-Haute-Rive

Lieu-dit : La Pège, "Le Châtelard", "Les Rompets" & "Les Chalinas

Cadastre : section(s) / parcelle(s) : Chambéon ZD / 1a p ZE / 43p

Magneux-Haute-Rive B / 45p, 46p, 47p, 48p, 233p

L'opération de fouille archéologique préventive débutera par une intervention de terrain et s'achèvera par l'analyse et la mise en forme des résultats obtenus et la remise d'un rapport de synthèse.

Article 2 : La réalisation de l'opération de fouille archéologique préventive incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux susvisés. Celle-ci fera appel, pour sa mise en œuvre, à un opérateur : soit l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), soit un service archéologique territorial agréé, soit toute autre personne de droit public ou privé dont la compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'Etat, et sous réserve du respect du dernier alinéa de l'article L.523-8 du code du patrimoine.

Article 3 : Un contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux et l'opérateur chargé de la réalisation des fouilles fixera, notamment :

- La date prévisionnelle de début de l'opération, sa durée et le prix de réalisation des fouilles ;
- Les conditions et délais de la mise à disposition du terrain par l'aménageur et de l'intervention de l'opérateur ;
- Les indemnités dues par l'une ou l'autre partie en cas de dépassement des délais convenus ;
- La date de remise du rapport final d'opération.

Le contrat signé par l'opérateur et l'aménageur est transmis par ce dernier au Directeur régional des affaires culturelles. Lorsque l'intervention de l'opérateur est conditionnée par l'agrément prévu à l'article 2, un justificatif de cet agrément est joint au contrat signé.

Article 4 : La personne projetant d'exécuter les travaux susvisés fournira au Directeur régional des affaires culturelles, en même temps que le contrat signé, une déclaration sur l'honneur attestant que l'opérateur archéologique choisi n'est pas contrôlé directement ou indirectement par lui-même ou par un de ses actionnaires.

Article 5 : L'Etat autorisera les fouilles après avoir contrôlé la conformité du contrat mentionné à l'article 3 avec les prescriptions de fouilles édictées.

Article 6 : L'opérateur chargé de l'exécution des fouilles se conformera aux prescriptions imposées par l'Etat (selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques annexés à la présente décision) et interviendra sous la surveillance des représentants de l'Etat.

Article 7 : Les travaux ou constructions prévues susvisés donnant lieu à la présente prescription de fouille ne pourront être entrepris qu'après l'achèvement de ces opérations d'archéologie préventive.

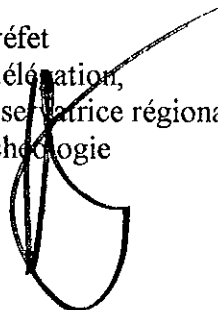
Article 8 : Le présent arrêté de prescription d'une opération de fouille archéologique est accompagné d'un cahier des charges scientifique élaboré par l'Etat, qui détaille la prescription et précise, notamment, les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques indiqués à l'article 6. Un document graphique relatif à l'emprise au sol de la fouille archéologique est également annexé au présent arrêté.

Article 9 : La personne projetant d'exécuter les travaux susvisés ayant donné lieu à la présente prescription de fouille, tiendra informée le Directeur régional des affaires culturelles des modalités de mise en œuvre du présent arrêté.

Article 10 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la personne qui projette les travaux et à l'autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation.

Fait à Lyon, le 14/10/2005

P/Le Préfet
et par délégation,
La Conservatrice régionale
de l'archéologie



Anne LE BOT-HELLY

Vu pour être annexé
à l'arrêté
N° 05-290
du
14/10/2005



PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
6 quai Saint-Vincent
69283 LYON CEDEX 01
Tél : 04 72 00 44 50

CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPERATION DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE

(conformément au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières
en matière d'archéologie préventive)

DONNEES ADMINISTRATIVES

Réf. : 2005/6776/MAGB/PM

Affaire suivie par : Marie-Agnès Gaidon-Bunuel
N° SRA : 3716
Code opération (code Patriarche) :

LOCALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

Département : LOIRE
Commune : Chambéon et Magneux-Haute-Rive
Lieu-dit : "La Pège", "le Chatelard", "les Rompets" à
Chambéon; "les Chalinas" à Magneux
Adresse :
Réf. cadastre :
Chambéon :
ZE 34, 36p, 37, 45, 46 (renouvellement)
ZD 1a, ZE 42, 43, chemin (extension)
Magneux-Haute-Rive (extension)
B 30 ,31, 32, 33, 45, 46, 47, 48, 233, 272, 274

PROPRIETAIRE DU TERRAIN

(si autre que maître d'ouvrage. Cf. liste jointe si propriétaires multiples)
Nom : cf. liste
Adresse :

MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT

Public Privé Mixte
Nom (ou raison sociale) : SA MORILLON CORVOL
RHONE MEDITERRANEE
Adresse : 1330 rue Jean René Guilibert Gautier de la Lauzière,
Bât. C8, BP 116000, 13793 Aix en Provence cedex 3
Tél. : 04-42-24-45-24 ou 06-22-58-78-30
Fax :
Personne à contacter : Madame Boulot

DOSSIER ADMINISTRATIF

Type de dossier : aménagement soumis à étude d'impact
Envoyé par : Sous-Préfecture de Montbrison
N° opération d'urbanisme : non référencé

NATURE DU PROJET

Carrière de granulats

PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS ET SITES :

Sans objet

DIAGNOSTIC :

Prescrit le : 13/02/2004
par l'arrêté N° : 04-431
Responsable scientifique : Jean-Michel Treffort
Organisme de rattachement : INRAP
Date de réception du rapport : 20/07/2005

Date d'examen en Commission interrégionale de la
recherche archéologique :

11 Octobre 2005

DONNEES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

1 Type d'intervention

étude travaux de terrain travaux de laboratoire

2 Localisation et données techniques particulières

- 2.1 Emprise de la fouille : 59 493 m² (délimitée sur le plan joint en annexe).

La fouille se répartira en 4 secteurs de fouille (cf. plan)

Secteur 1 : 4397 m² en décapage, mais la surface de fouille sera ajustée après, en fonction des structures rencontrées.

Secteur 2 : 11 135 m² en décapage mais la surface de fouille sera ajustée après, en fonction des structures rencontrées.

Secteur 3 : 28 087 m² en décapage mais environ la moitié en fouille.

Secteur 4 : 14 874 m² en décapage mais la surface de fouille sera ajustée après, en fonction des structures rencontrées.

- 2.2 Section / parcelles concernées par la fouille :

Secteur 1 : parcelle ZE 43 p

Secteur 2 : parcelles ZD 1a p et ZE 43p

Secteur 3 : parcelles B 233p, 48p, 47p

Secteur 4 : parcelles B 45p, 46p, 47p, 48p

- 2.3 Niveau de décaissement prévu pour l'aménagement : 5m

Décret n° 2004-490, art. 35 : Lorsque le préfet de région prescrit la réalisation d'une fouille, il assortit son arrêté de prescription d'un cahier des charges scientifique qui définit les objectifs, les données scientifiques ainsi que les principes méthodologiques et techniques de l'intervention ainsi que le délai limite de remise du rapport final.

3 Données scientifiques

3.1. Contexte archéologique

- 3.1.1 Contexte général :

Le terrain se situe à cheval sur deux communes : Chambéon et Magneux-Haute-Rive. Ces deux communes faisaient partie de la zone de prospection de Marie-Odile Lavendhomme sur la romanisation de la Plaine du Forez. De nombreux sites de l'Age du Bronze à la période médiévale ont été mis au jour au cours de ce programme ainsi qu'au cours du programme de recherche d'Hervé Cubizolle sur le fleuve Loire.

Un peu plus en aval de la Loire, sur la commune de Boisset-les-Monrond, des niveaux archéologiques ont été mis en évidence à 1m50 de profondeur.

Chambéon

"A La Grande Pinée, en 1983, lors de la construction de l'autoroute A 72, V. Guichard a observé un site du Premier âge du Fer (Hallstatt moyen ou récent ?) (fig. 29). Deux fosses circulaires, distantes de 3 m sont remplies de céramique. La majorité du matériel est constitué de tessons de céramiques ayant subi

l'action d'un feu violent (incinération ?) ; 14 pesons ont également été enfouis. A cette occasion, V. Guichard a décelé d'autres concentrations de matériel : vers *Bel Air*, des céramiques protohistoriques (du Néolithique au Hallstatt) ; à *La Grande Pinée*, trois gisements distincts, le premier occupé depuis le Néolithique (silex) jusqu'à la période romaine en passant par l'âge du Bronze, le Hallstatt et La Tène finale (céramique, amphore de type Dressel 1, *tegulae*), les deux autres de l'époque romaine (*tegulae* et céramique).

Sur cette commune, la voie romaine dite "voie Bolène" semble suivre le parcours de la D60. Des doutes subsistent quant à son tracé précis.

A 650 m au sud des *Résinets*, en 1975, C. Pionnier a mis au jour des céramiques, des amphores, de la *tegula*, et quelques tesselles de mosaïque. A la fin des années 1970, V. Guichard a réalisé une série de prospections. Le matériel très riche s'étend sur 2 ha (communes de Chambéon et Mornand) : de très nombreuses tesselles de mosaïque, des fragments d'enduit peint, des décors en stuc avec notamment des applications de coquillages, des fragments de marbres variés, du porphyre, des briques et tubulures d'hypocauste, des fibules et de la céramique. Le matériel est caractéristique du Haut-Empire. Pour V. Guichard, il s'agit de la *villa* la plus riche de la plaine du Forez, malheureusement très arasée, avec probablement la *pars urbana* au nord (commune de Chambéon) et la *pars rustica* au sud (commune de Mornand).

Aux *Bullions*, des débris antiques (*tegulae* et céramiques) sont mentionnés le long de "la voie Bolène". Cette découverte est mal localisée.

Une série de prospections réalisée depuis 1990 a permis de repérer des concentrations de céramiques avec ou sans *tegulae* au *Bois de Bard*, *La Chalamelle*, *La Chalamette*, *La Ronzière*, *L'Orme Premier*, *Les Ondinets*, *Saint Bertrand*.

Par ailleurs, trois enclos carrés de 50m de côté ont été décelés en prospection pédestre au lieu dit Chatelard (Dumoulin 1993). Toutefois, on en ignore la datation.

Magneux-Haute-Rive

A *La Tuilière*, en 1993, F. Dumoulin a découvert des *tegulae* et quelques céramiques romaines et de La Tène finale.

Dans la commune, sans aucune autre localisation, une monnaie en argent de Marc Aurèle est mentionnée et conservée en 1971 par G. Brassart .

A la sortie nord du *bourg*, M. Béal a découvert des *tegulae* lors de prospections réalisées dans un lotissement.

- 3.1.2 Eléments acquis lors du diagnostic :

Jean-Michel Treffort (INRAP) a réalisé 859 tranchées totalisant 19 520 m² sur les 322 867 m² concernés par l'extension de la carrière existante. Ce qui représente un test d'environ 6 % de l'emprise. Cette extension se situe en rive gauche de la Loire à environ 800m du lit mineur actuel. Outre quelques découvertes isolées de la période du Bronze, quatre secteurs ont donné lieu à des découvertes archéologiques attestant une occupation humaine sur ou en bordure de paléochenaux.

Ces découvertes se répartissent sur l'ensemble de la carrière. On note toutefois l'existence d'une bande centrale qui ne comporte que des découvertes isolées (fosses) ou très arasées (fossés) (cf. fig. 30 du rapport).

Jean Michel Treffort a divisé la carrière en 6 zones (cf. figure 3 du rapport de diagnostic).

Zone 1 : Deux phases d'occupation, datées respectivement du Bronze ancien et du Hallstatt final ont été mises en exergue. « Elles se caractérisent par un ensemble de structures excavées, associées parfois à des lambeaux de sols avec épandage de mobilier. » Ces occupations se sont implantées sur une petite éminence du substrat installée entre un chenal comblé à l'ouest et une dépression à l'est (cf. fig 31 et 32). Cette coïncidence pourrait s'expliquer par des raisons purement taphonomiques mais également par un déterminisme direct intervenant dans le choix du lieu, hypothèse que semblerait privilégier J.-M. Treffort. Une topographie résiduelle devait encore marquer le sol à l'époque sous la forme d'une large dépression, de faible profondeur, localisée à l'emplacement du chenal.

Les deux rangées de sondages situées plus à l'est montrent la limite entre la basse plaine et la très basse plaine. « On sent nettement l'amorce d'une pente en direction de l'est puisque le sondage cinq a conservé

la trace d'un sol avec épandage de mobilier et foyer bien conservé. Tout semble indiquer qu'au Bronze ancien on se trouve en limite d'un chenal encore actif et que le site occuperait la bordure d'une rive concave. Dans le sondage 922 la présence de matériel lithique et de tessons pourrait laisser entrevoir une fréquentation du secteur au Bronze ancien/néolithique qu'il conviendrait de valider. »

Un fossé moderne et deux segments de fossés historiques « antiques » ? constituent les seuls témoins d'une occupation de la zone après le Ve s avant J.-C.

Les vestiges apparaissent en règle générale à 0m30 de profondeur. On note la présence de quelques vestiges à 0m60 et vers 0m90 de profondeur.

Zone 2 : La zone 2 se situe entre les chenaux 4 et 5. Sa frange ouest et son angle sud-ouest se superposent à une ancienne dépression qui correspond à la berge du chenal 4. L'occupation du secteur remonte à la protohistoire ancienne (Bronze ancien/moyen) et se matérialise par un lambeau de sol et une meule en place dans le sondage 171, un sol dans le sondage 143, un calage de poteau dans le sondage 172. Plusieurs structures mal datées pourraient également se rattacher à cette phase d'occupation (st 23, 24, 26). Ces vestiges semblent occuper une émergence du substrat graveleux. Toutefois les éléments les plus importants de ce secteur sont deux enclos quadrangulaires accolés de la Tène dont les fossés sont comblés à l'époque gallo-romaine au Ier s ap. J.-C.. Pour la période antique on note également la présence de structures excavées, une fosse et un trou de poteau des IIe et IIIe siècles ap. J.-C. Cette occupation est vraisemblablement à mettre en relation avec la proximité d'un établissement agricole.

Les vestiges apparaissent en règle générale entre 0m30 et 0m50.

Zone 3 : Les vestiges de cette zone sont concentrés dans l'angle NO et deux phases d'occupation, une au Bronze moyen et une à la période gallo-romaine ont été relevées. Le site du Bronze moyen apparaît sous la forme de deux grandes fosses, aux contours irréguliers, riches en céramique et restes osseux qui évoquent des fosses d'extraction de matériaux pour la construction de maisons en terre. Un épandage de matériel semble indiquer la présence d'un paléosol conservé de façon différentielle. On note la présence d'un vase écrasé en place dans le sondage 808 et la présence de tessons protohistoriques du Bronze moyen dans l'angle nord-est de la zone 5. Leur profondeur suggérerait la présence d'une cuvette, peut être liée au chenal 4, au Bronze moyen.

Les vestiges antiques se répartissent en deux ensembles. L'ensemble nord comprend un fossé du I^{er} s ap. J.-C., une structure de combustion en fosse et des calages de poteaux non datés, ainsi qu'un niveau d'épandage du Bas-Empire. Au sud un ensemble d'aménagements (puits, calages de poteaux, structures de combustion en fosses allongées, fosses, sols avec épandage de mobilier, fosses d'extractions, mares ?) et un bâtiment sur solin de galets. Cette occupation semble se situer au cours du IIe siècle ap. J.-C. et se prolonger au IIIe s ap. J.-C., voire perdurer au Bas-Empire. Cette implantation modeste succède à un premier ensemble du I^{er} s ap. J.-C.

Les vestiges apparaissent entre 0m25 et 0m40 de profondeur.

Zone 4 : Cette zone recouvre deux chenaux parallèles et quelques affleurements du substrat rocheux. Elle a livré des traces de fréquentation au Bronze ancien, notamment sous la forme d'une structure excavée isolée qui renfermait les restes d'un vase. Deux fossés pouvant appartenir à des enclos gaulois (Tène) ont également été mis en évidence. Leur orientation est identique à ceux qui ont été découverts en zone 2.

Les vestiges apparaissent entre 0m15 et 0m40 de profondeur.

Zone 5 : Cette zone est comparable à la moitié orientale de la zone 4 (chenal 3, frange ouest du chenal 4 et zone intermédiaire). Elle a livré un grand fossé (st. 55) dont le rattachement à la période de l'Antiquité est douteuse. Il faut noter qu'il est parallèle à un grand chemin qui traverse la parcelle du nord au sud et pourrait pérenniser un axe de circulation gallo-romain. Une petite zone d'épandage de mobilier antique dans le sondage S 678 ainsi qu'une fibule antique découverte dans le sondage S 677 sont vraisemblablement à mettre en relation avec l'occupation antique structurée mise au jour dans la zone 3.

Les vestiges apparaissent vers 0m30 de profondeur.

Zone 6 : Cette zone est marquée par un paléochenal (appelé paléochenal 2) et par une dépression linéaire moins profonde située plus à l'ouest qui pourrait correspondre à un paléochenal plus ancien (paléochenal 1). Dans cette zone une sépulture à incinération en phase de dépôt secondaire d'un guerrier de la Tène avec sa lance et son *umbo* a été mise au jour ainsi que deux fosses et un lambeau de sol en place datés de l'Age du Bronze ancien/moyen. Une série de fossés modernes ou non datés complète cette liste de découvertes. Quelques tessons protohistoriques isolés pourraient marquer l'existence d'une dépression

résiduelle très peu profonde à l'emplacement du chenal 2. Le fond d'une fosse du Bronze ancien a également été repéré dans le sondage 348. Sur le bord ouest de la zone, une vingtaine de sondages montrent la présence d'une nappe sableuse avec des charbons de bois et des tessons protohistoriques du Bronze ancien et/ou du Bronze moyen. Son extension correspond très exactement à l'émergence ponctuelle du sommet du substratum graveleux. Les vestiges apparaissent en moyenne à 0m30 de profondeur.

3.2 Documentation disponible

- dossiers communaux et base de données Patriarche de Chambéon, et de Magneux Haute-Rive

- rapports de diagnostics ou fouilles :

LAVENDHOMME M.-O. - Chambéon la Grande Pinée, 1997, 48 p.

CUBIZOLLE Hervé - Géoarchéologie de la Loire et de ses affluents dans le bassin du Forez (Loire), 2002, 49 p.

VAGINAY Michel, GRILLET Christiane - Prospections aériennes Loire programme de recherches âge du Fer en pays ségusiaves, 1985, 42 p.

- bibliographie :

Lavendhomme M.-O., Carte archéologique de la Gaule : la Loire 1997

Catalogue d'exposition « Etre ségusiave et romain »

Dufour J.-E. : Dictionnaire topographique de la Loire, 1946

Fournial, les villes du Forez et l'économie d'échange

3.3. Objectifs scientifiques

Le diagnostic archéologique a mis au jour :

- un pôle d'occupation du Bronze ancien, localisé dans l'angle sud-est de l'emprise qui se caractérise par la présence de grandes fosses de combustion à pierres chauffées, associées à un lambeau de sol avec épandage de mobilier céramique et lithique. Ce site semble s'être installé en bordure d'un chenal non comblé au II^e millénaire av. J.-C. et se situe à la limite de la basse plaine et de la très basse plaine dont les sondages ont abordé la bordure occidentale comme en atteste la présence d'une hache de type Neruz à 1m de profondeur.

- une occupation du Bronze moyen caractérisée par des fosses riches en céramique et des niveaux de sols périphériques qui témoignent d'une implantation en retrait de quelques centaines de mètres par rapport à la basse plaine. On note la présence d'une industrie lithique sur quartz hyalin et de restes osseux.

- après un hiatus (Bronze final début du I^{er} Age du fer), on retrouve une occupation de la fin du Premier Age du Fer (Hallstatt D3). La présence d'une amphore massaliète de la première moitié du Ve s av. J.-C. pose la question du statut de cette occupation.

- à la Tène, sont implantés deux vastes enclos quadrangulaires jumelés dont les fossés sont comblés au cours du I^{er} s. ap.J.-C. Deux autres fossés pourraient également appartenir à un enclos dont le tracé n'a pas été reconnu. Dans l'angle NO de l'emprise de la carrière, une tombe de guerrier gaulois (crémation en dépôt secondaire) enterré avec sa lance et son umbo pourrait indiquer l'existence d'une petite nécropole de type familial.

- des vestiges de la période gallo-romaine concentrés au NE qui peuvent correspondre à un petit établissement agricole implanté en bordure d'une axe de circulation NS pérennisé par le chemin qui divise en deux les terrains sondés. Il pourrait avoir dépendu de la villa gallo-romaine implantée à cheval sur les communes de Chambéon, au lieu dit les Résinets (*pars urbana*) et de Mornand (*pars rustica*).

Le projet d'extension s'avère donc à plus d'un titre particulièrement sensible pour l'archéologie et menace directement la conservation des vestiges archéologiques. Aussi convient-il de réaliser une fouille préventive sur quatre secteurs menacés.

Les objectifs sont multiples et différents en fonction des quatre secteurs qui sont indépendants sur le terrain.

Secteur 1 : tombe de guerrier gaulois

Il conviendra de s'assurer que le bûcher funéraire ayant servi à la crémation du défunt ne se trouve pas à proximité de la tombe et dans l'affirmative, de déterminer s'il a servi pour un seul individu ou plusieurs, de déterminer si la tombe était placée ou non à l'intérieur d'un enclos -la proximité d'enclos quadrangulaires en secteur 4 pourrait abonder l'hypothèse d'une succession d'enclos à vocation funéraire à proximité d'un habitat-. Il conviendra aussi de vérifier si les deux fossés d'époque moderne dans le secteur ne reprennent pas les tracés de fossés plus anciens. Il faudra rechercher d'autres tombes éventuelles, procéder à leur fouille manuelle en fonction du type de sépulture, en établir une chronologie relative afin de déterminer si la tombe découverte lors du diagnostic reste une découverte isolée ou si elle participe à un regroupement familial par exemple. Dans ce cas, il s'agira de préciser la durée de ces pratiques funéraires. Ont-elles été faites sur un lignage par exemple. Se poursuivent-elles au-delà de la période gauloise, au début de la romanisation? A la lumière de ces informations, il conviendra de réexaminer les données locales et de replacer en perspective toutes les interventions archéologiques depuis 1997 dans le secteur de Chambéon, Magneux-Haute-Rive, Mornand et de comparer les données recueillies aux exemples régionaux, voire interrégionaux.

Secteur 2 : occupation protohistorique

Il s'agira de caractériser l'habitat du Bronze moyen que semble suggérer les fosses d'extraction d'argile, la présence de vestiges d'architecture et un paléosol conservé de façon différentielle et de préciser les activités qui y étaient attachées. On s'attachera à mettre en évidence l'existence ou non d'une chaîne opératoire d'industrie lithique sur quartz hyalin.

Secteur 2 et 4 : habitat gallo-romain

Il s'agira de préciser le caractère agricole du site et la fonction du bâtiment reconnu, de vérifier si cet habitat s'organise en plusieurs pôles contemporains comme semble le suggérer J.-M. Treffort ou correspond à un déplacement de l'activité, de vérifier la présence ou non d'un axe antique sous l'emprise du chemin dont le fossé moderne pourrait en pérenniser le tracé (cf. thèse de C. Yung). On s'attachera à identifier à quelle activité se rapportent les structures de combustion.

On identifiera toutes les phases d'occupation du site entre sa création et son abandon. Compte tenu du faible nombre d'établissements ruraux connus dans la Loire pour lequel on a pu affirmer qu'ils étaient occupés au Bas-Empire, on affinera particulièrement la chronologie de cet abandon.

Secteur 3 : habitat protohistorique

On précisera si ce secteur était occupé dès le néolithique comme la présence de matériel lithique pourrait le laisser augurer dans le sondage 922.

Dans ce secteur, l'opérateur analysera les relations entre le chenal et l'occupation. Le chenal était-il encore en partie actif et/ou déjà comblé en tout ou partie. Il précisera la date de son comblement et la durée de l'occupation. Il abordera l'évolution éventuelle du site en fonction des différents types de structures mises au jour et de leur chronologie relative (typo-chronologie) et privilégiera l'approche spatiale afin de comprendre les relations qu'entretiennent les différentes structures de combustion entre elles. Participent-elles d'un habitat ou sont-elles indépendantes? Dans ce cas pourraient-elles être mises en relation avec des rassemblements ponctuels, dans le cadre de cérémonies?

Secteur 4 : enclos

Il conviendra de déterminer la fonction de ces deux enclos jumelés : funéraire, habitat, agricole (parcage bestiaux), d'en rechercher les entrées, de préciser si certains tronçons des fossés ne comportent pas des dépôts spécifiques à caractère rituel par exemple, de préciser la chronologie de leur comblement et donc de leur abandon et de vérifier la présence de levées de terre en périphérie. On s'attachera à identifier les zones de rejets car on s'est aperçu dans les carrières de l'Oise que les zones de rejets définissent les secteurs habités même si aucune trace n'en subsiste au sol soit en raison de l'érosion des sols, soit en raison des fondations employées.

Dans la mesure où la présence de structures antiques a été attestée, il appartiendra à l'opérateur de préciser si ces enclos persistent en tant que tels à l'époque romaine et dans l'affirmative, si leur fonction a évolué, de comparer ces enclos aux structures de ce type repérées en région et interrégion.

Pour tous les secteurs, l'opérateur procédera à une analyse des relations qu'entretiennent les différentes occupations avec les chenaux ainsi qu'une analyse des problèmes d'érosion et de conservation différentielle.

4. Qualification du responsable d'opération et de l'équipe d'intervention

Responsable d'opération :

Le Préfet de région désignera le responsable scientifique de l'opération.

Il s'agira d'un archéologue spécialisé en protohistoire.

Quelle que soit la personne retenue, elle devra avoir une bonne capacité à gérer une équipe, un très grand sens relationnel, une bonne faculté d'interprétation des données de terrain se traduisant par la formulation d'hypothèses concernant la nature, l'évolution et la chronologie du site en argumentant ses propos par des éléments tangibles et explicites ainsi qu'une capacité à restituer clairement ses interprétations.

Dans son projet d'intervention, l'opérateur pourra proposer le nom du responsable scientifique de l'opération.

Equipe de fouille :

L'équipe devra comprendre, outre le responsable d'opération et suivant les secteurs concernés, des responsables de secteurs correspondant aux périodes représentées : Bronze, Hallstatt, Tène, Gallo-romain, des techniciens de fouille dont certains formés à la fouille de crémation, un dessinateur.

Elle comportera également un géomorphologue, une personne chargée de la saisie des données et une personne responsable du traitement du mobilier, tous à temps partiel.

Elle pourra être augmentée en tant que de besoin d'un topographe pour recalculer les structures en Lambert et en NGF.

En option, l'opérateur prévoira le cas échéant l'intervention d'un spécialiste en archéologie funéraire en cas de découverte à l'issue du décapage d'ossements brûlés, d'incinérations ou de sépultures en pleine terre. Cette option sera mise en place en tant que de besoin et après contrôle et validation de la nécessité de sa mise en œuvre par le service régional de l'archéologie.

5. Principes méthodologiques

Pour comprendre les différentes occupations du site, l'opérateur procédera à un décapage extensif de chaque secteur et à un relevé en plan de l'ensemble des vestiges.

Dans tous les cas, les vestiges apparaissant à 0m30 et la stratigraphie étant généralement peu importante, il s'agira de fouiller les niveaux jusqu'au substrat naturel. A l'issue du décapage, les fossés et/ou voies seront fouillés par tronçons (tous les 10m par exemple). Les autres vestiges seront fouillés finement en fonction de leur intérêt mais pourront éventuellement être échantillonnés par moitié (fosses, niveaux de démolition...) afin de mettre en évidence leur organisation et leur évolution, pour préciser les états successifs.

Plus spécifiquement pour les enclos de la Tène : on procédera au décapage complet de l'intérieur de l'enclos et à l'échantillonnage des fossés.

S'il y a une grande densité de mobilier, on procédera à une fouille manuelle de la zone concernée. En revanche, si le mobilier est plus diffus, la fouille pourra en être réalisée avec un engin mécanique.

Il s'avérera nécessaire de pratiquer des altimétries régulières des fonds de fossés afin de mettre en évidence ou non la mise en place de campagnes concertées de nivellements (cf. carrière de l'Oise).

Une pelle et/ou une mini pelle pourra s'avérer nécessaire ponctuellement au cours du chantier, notamment pour les interventions en bordure de chenal. Les chenaux seront abordés par des transects ponctuels.

Le mobilier sera lavé et traité au cours de la fouille.

Dans son projet d'intervention, l'opérateur devra :

- préciser les modalités de décapage(s), les détails de leur mise en œuvre et les engins utilisés ;
- fournir le mode d'enregistrement des données (relevés, coupes, enregistrement du mobilier, ...) qui sera utilisé dans le cadre de cette intervention en archéologie rurale et les détails de sa mise en œuvre ;
- décrire précisément la méthodologie adoptée pour, d'une part la fouille des structures bâties, des structures excavées et d'autre part celle qui sera adoptée pour la fouille des tombes éventuelles ou des structures de combustion (enregistrement, protocoles, volet spécifique sur les méthodes de travail et d'enregistrement des données dans chaque cadre) ;
- décrire les techniques d'enregistrement du mobilier céramique, métallique ... ;

Des analyses en C14, en palynologie, en carpologie et en sédimentologie pourront s'avérer nécessaires le cas échéant dans les ensembles clos. Il conviendra de détailler les analyses qui pourraient être mises en œuvre (type, méthode, dans quelles conditions) et de préciser les laboratoires qui seraient impliqués ou associés.

La durée minimale cumulée de la fouille sur le terrain sera de 340 jours ouvrés si tous les secteurs sont fouillés en suivant. Elle pourra être réduite en durée cumulée à 120 jours ouvrés si plusieurs équipes travaillent conjointement sur le terrain.

secteur 1 : 30 jours ouvrés

secteur 2 : 90 jours ouvrés

secteur 3 : 120 jours ouvrés

secteur 4 : 90 jours ouvrés

en dehors des jours de préparation, d'enregistrement des données et de traitement du mobilier qui seront en sus.

6. Mise en forme des données

Elle impliquera au minimum le responsable d'opération et les responsables de secteur, les spécialistes nécessaires à l'étude du mobilier (céramologie, topographie, fouille d'urnes funéraires si besoin...), un spécialiste DAO, un technicien chargé d'inventorier l'ensemble des documents afin de fournir les inventaires réclamés dans le cadre de la loi et des spécialistes nécessaires

Elle consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final de synthèse. Il sera rédigé en français. La durée de sa réalisation sera au moins équivalente à la durée de la phase terrain.

Le mobilier sera exhaustivement examiné et catalogué. Il sera étudié si les lots servent de lots de détermination ou rapidement inventorié lorsqu'il s'agira de lots statistiques.

Le délai limite pour la remise du rapport final est fixé à 18 mois après la date d'achèvement de la phase de terrain si les phases s'enchaînent successivement ou à 10 mois après la fouille si les interventions sont menées de façon conjointe.

Le rapport final sera remis en 8 exemplaires, dont un non broché.

Le rapport respectera les normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques définies par l'arrêté du 27 septembre 2004, publié au J.O. du 14 octobre 2004.

Le rapport comprend, outre la page de titre, les trois sections suivantes :

- La première section rassemble, sous forme de fiches, de notices et de documents, les données administratives, techniques et scientifiques caractérisant l'opération. On y trouvera, en particulier, une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération, destinée au bilan scientifique régional.
- La deuxième section décrit en détail l'opération et ses résultats.

- La troisième section regroupe les inventaires techniques, et notamment l'inventaire technique et systématique du mobilier archéologique, ordonné par catégorie, par unité d'enregistrement et par parcelle cadastrale, sous forme de listes ou de tableaux.

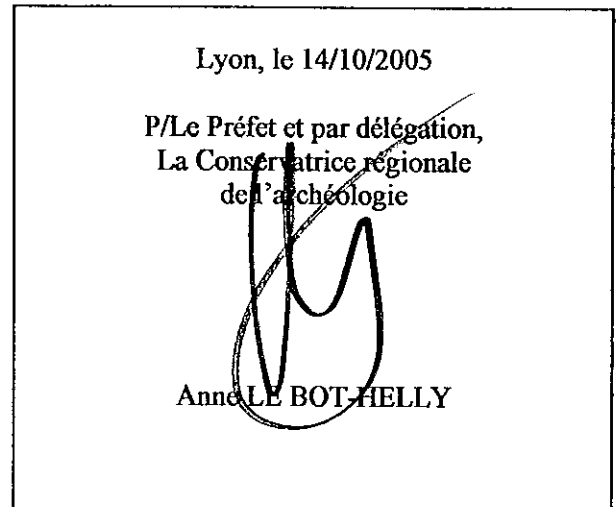
A la remise du rapport et, au plus tard à l'expiration d'un délai de deux ans (à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération du terrain), le mobilier est remis à l'Etat.

Avec le mobilier, l'opérateur remet à l'Etat, aux fins d'archivage, la documentation scientifique constituée en cours d'opération.

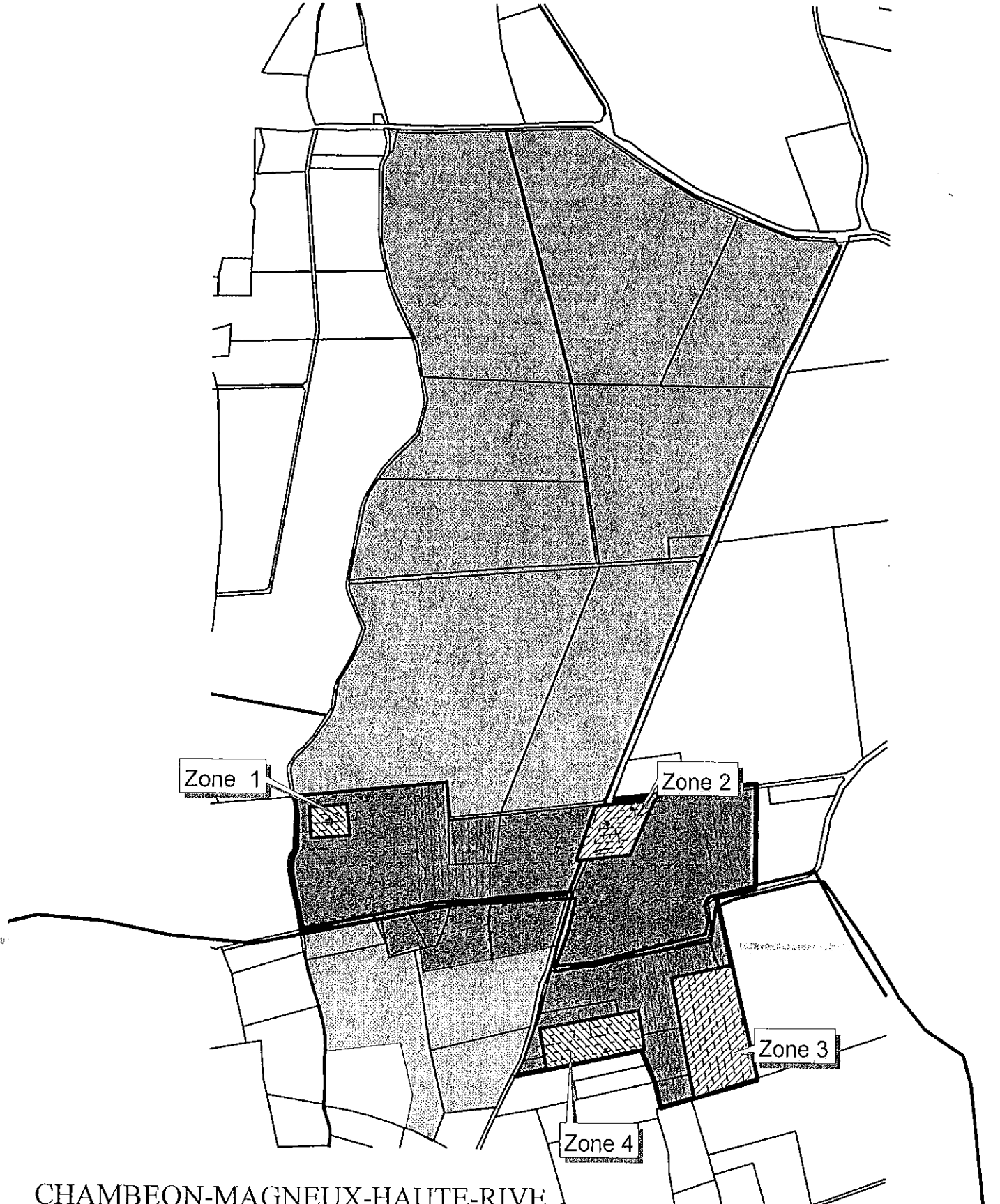
La documentation scientifique et le mobilier issu de l'opération archéologique seront remis conformément aux normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement définies par l'arrêté du 16 septembre 2004.







Direction régionale
des affaires culturelles
Rhône-Alpes



Les informations contenues dans ce document revêtent un caractère confidentiel.



CHAMBEON-MAGNEUX-HAUTE-RIVE
 Carrière de granulats - Morillon Corvol

-  Zones de fouilles préventives
-  limite de commune
-  Carrière autorisée
-  Carrière extension.shp



Vu pour être annexé
 à l'arrêté
 N° 05-290
 du
 14/10/2005



